

Réf. : 2017-LB

Dossier suivi par : Laurent BERTHELOT, Proviseur-adjoint

Objet : organisation de la fin de l'année des classes de Secondes professionnelles agricoles

Date : 12 octobre 2017

Madame, monsieur,

Comme chaque année, le lycée agricole et général Michel Rocard sera le siège de nombreux examens. De nombreux enseignants seront mobilisés en surveillance mais aussi en évaluations orales et en corrections d'examens sur plusieurs semaines. De nombreuses salles également. Cela nous contraint à réorganiser le départ des élèves en cette fin d'année scolaire.

Calendrier des classes de Secondes professionnelles :

	2de PRODUCTION	2de NJPF	2de SAPAT
Conseil de classe	Le Jeudi 23 novembre à 18h15	Le Jeudi 23 novembre à 16h45	Le mercredi 22 novembre à 18h15
Remise des manuels scolaires (tout manuel perdu ou abimé sera facturé)	Dans la semaine du 20 au 24 novembre	Dans la semaine du 13 au 17 novembre	Dans la semaine du 13 au 17 novembre
Fin des cours	Vendredi 24 novembre après les cours	Vendredi 24 novembre après les cours	Vendredi 24 novembre après les cours
stage en entreprise ou en organisme (sous réserve de ne pas avoir de stage à récupérer)	Pas de stage en novembre- décembre	Du 27 novembre au 15 décembre	Du 27 novembre au 15 décembre
remise des dossiers d'inscription	Dans la semaine du 20 au 24 novembre	Dans la semaine du 20 au 24 novembre	Dans la semaine du 20 au 24 novembre
Réinscription	Lundi 11, mardi 12 et jeudi 14 décembre	Lundi 11, mardi 12 et jeudi 14 décembre	Lundi 11, mardi 12 et jeudi 14 décembre

Réinscription : Les élèves en stage ne doivent pas interrompre leurs stages pour se réinscrire, la présence des parents suffit.

Rappel au sujet des stages : Le stage est obligatoire que l'élève soit ou non redoublant. Tout élève absent en stage, sauf pour raison médicale justifiée ou cas de force majeure signifié par courrier écrit à Mme la Proviseure sous 72 heures, sera considéré comme ayant abandonné la formation.

Conseil de classe : Si vous n'acceptez pas la décision du chef d'établissement suite à ce dernier conseil de classe, sachez que vous disposez de trois jours ouvrés au lendemain du conseil pour prendre rendez vous et faire appel. A défaut de retour, la décision du chef d'établissement sera considérée comme avalisée par la famille.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

La proviseure du lycée,

P/O L BERTHELOT,

Marie-Noelle AYCOBERRY